Au Conseil général de

1029 Villars-Ste-Croix

N. réf. : 110.352.Préavis T-L.doc
1029 Villars-Ste-Croix, le 13 septembre 2016

Préavis municipal no 6/2016
Relatif à l'entrée de Villars-Ste-Croix dans le réseau urbain des TL et la réalisation des infrastructures pour la nouvelle ligne TL 32 Galicien- Crissier-Villars-Ste-Croix et Bobst SA

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillère et Conseillers,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'accord du Conseil général l'intégration de Villars-Ste-Croix dans le réseau TL urbain ainsi que la création des infrastructures nécessaires à l'arrivée, début 2017, d'une nouvelle ligne TL (Transports publics de la région Lausannoise) desservant notre Commune.

1 Préambule

Depuis 2008, les TL ont régulièrement augmenté l'offre en transports publics, tant en terme de réseau que de capacité, que l'on pense au m2 notamment ou aux différentes étapes ayant suivi, comme les réseaux R10 (qui a vu la création de la ligne 17), R12 (avec l'amélioration de la ligne 31, 32 et 33), et à la création de la ligne TL54 reliant Cheseaux à Renens gare nord. Ce renforcement se fait sur l'ensemble du réseau, mais de façon accrue dans l'Ouest Lausannois en accord avec les lignes directrices du SDOL avec l'objectif de combler le retard que connaissait l'Ouest Lausannois par rapport à Lausanne. Le projet de prolongement de la ligne TL32 s'inscrit dans cette évolution et participe au futur réseau R17 des TL, réseau qui va renforcer encore la centralité en étoile de la Gare de Renens. Elle permettra de relier Le Galicien, gare de Prilly, par Gare de Renens à Villars-Ste-Croix en passant par Chavannes-près-Renens et Crissier avec des véhicules non-articulés.

2 Contexte

Depuis 2010, la commune de Villars-Ste-Croix a demandé aux TL plusieurs variantes d'évolution de sa desserte, qui ont été étudiées sur plusieurs axes : nouvelles lignes Villars-Ste-Croix => Bussigny Gare (finalement mise en service et desservie par CarPostal sous la forme de la ligne 91), prolongement de la ligne 17, prolongement de la ligne 32.

A ces demandes, côté collectivité, s'est ajoutée la demande de Bobst de pouvoir bénéficier également d'une desserte en transports publics, non seulement pour ses employés mais également pour les apprentis qui fréquentent le centre romand de formation à Mex.

Après de nombreux échanges avec les partenaires (Bobst, collectivités, SDOL, canton), la variante finalement retenue en 2016 consiste à prolonger la ligne 32 depuis Crissier Timonet jusqu'au coeur du site Bobst "En Faraz" à Mex (aux heures de pointe) en passant par Villars-Ste-Croix et seulement jusqu'à Villars-Ste-Croix (aux heures creuses).

Cette nouvelle desserte implique pour Villars-Ste-Croix de rejoindre le réseau d'agglomération. Exploitée en autobus, la ligne 32 a transporté 1.1 million de voyageurs en 2015 avec une progression moyenne d'environ 20% depuis 2010. Le taux de couverture était de 23% en 2014.

Desservant les communes de Renens, Chavannes-près-Renens et Crissier, elle constitue une des offres importantes de l'ouest lausannois en desservant notamment les gares de Renens et Prilly-Malley
Le schéma directeur des transports publics dans l'agglomération lausannoise à l'horizon 2017 sera validé par le conseil d'administration des TL le 12 septembre 2016. Ce schéma a également obtenu l'aval des Communes faisant partie des 14 communes du réseau urbain. Le parcours depuis "Timonet" est présenté ci-dessous

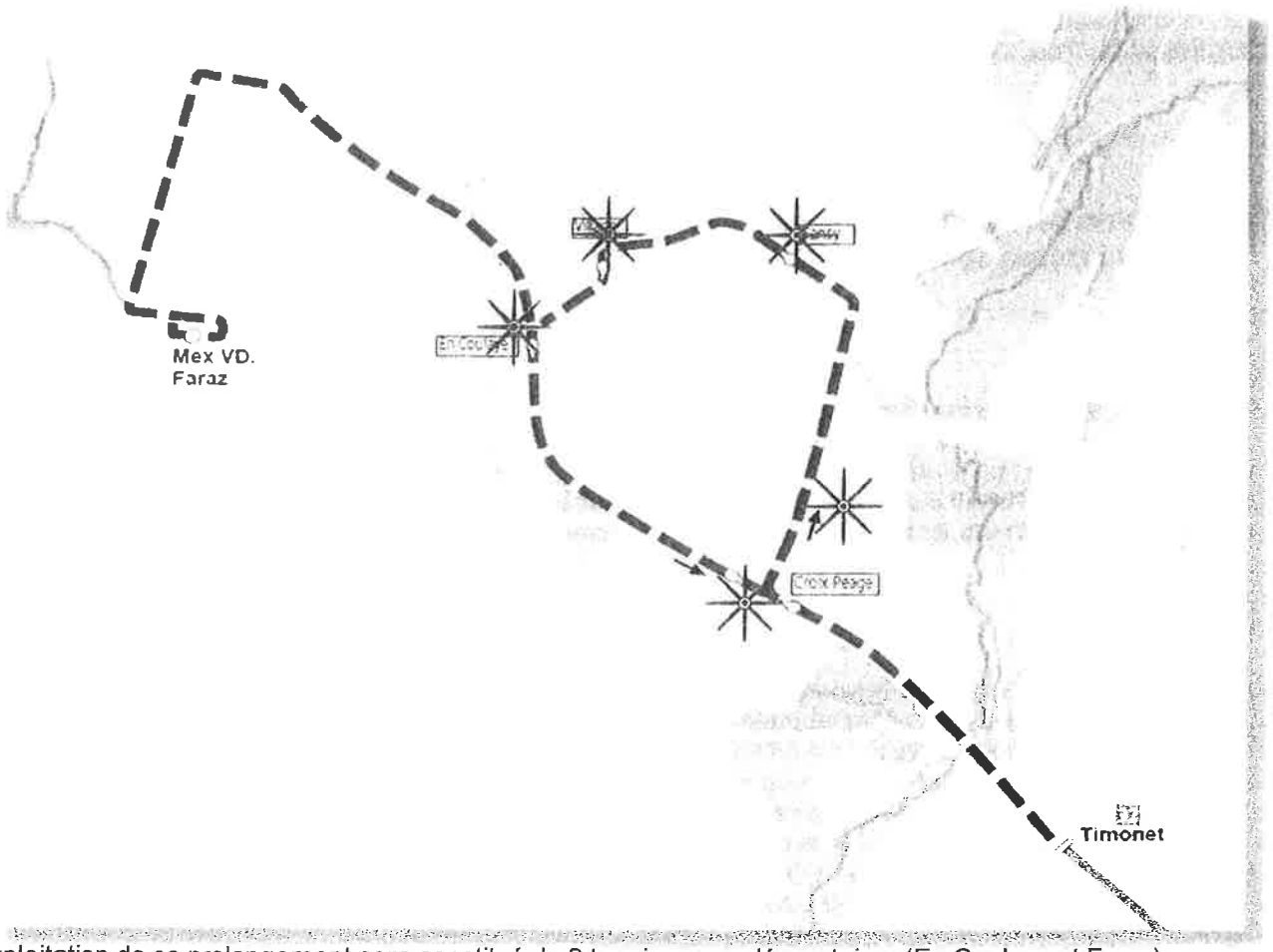

L'exploitation de ce prolongement sera constitué de 2 terminus supplémentaires (En Coulaye et Faraz).

Bénéfices pour les clients

Les clients habitués à l'actuelle ligne 32 ne constateront, à l'exception de la destination, pas de changements importants.

Le prolongement de la ligne 32 est clairement destiné à deux populations de clients :

- Les habitants de la commune de Villars-Ste-Croix qui pourront, dès lors, avoir une correspondance directe avec la gare de Renens avec une offre urbaine conséquente (les sept jours de la semaine du début à la fin de la journée).
- Les collaborateurs de Bobst qui bénéficieront d'une offre performante pour aller au centre de Renens à une fréquence pouvant aller jusqu'à toutes les 15' durant les heures de pointe de la semaine. (environ 26 courses/jour).
  Même s'il paraît peu déterminant pour les clients, le prolongement de la ligne 32 aura également l'avantage d'offrir une connexion avec la ligne 17 à "Croix du Péage", la ligne 18 à Crissier.

Aménagements

Des aménagements urbains spécifiques seront prévus :

- 2 nouveaux arrêts en baignoire sur la route cantonale RC251a "En Coulaye" et "Croix-Péage"
- Création de l'arrêt au Village côté terrain de foot et suppression de 2 places de parcs.

3 Investissements pour les infrastructures routières

L'étude de ce dossier complet a été conduite, en partenariat avec le canton, les TL et la commune, par le bureau d'ingénieur Perret Gentil + Rey & Associés SA à Yverdon-les-Bains et Lausanne. Les communes concernées par ce projet sont les 14 communes du réseau urbain mais en particulier celles de Crissier, Renens, Chavannes-près-Renens, Villars-Ste-Croix et l'entreprise Bobst SA.

3.1 Coûts des infrastructures pour les arrêts TL. (Hors TVA)

Aménagements à réaliser – vision globale

Pour permettre la mise en service de la ligne TL32, plusieurs aménagements doivent être réalisés.

- Pour le secteur "Sansy", réaménager la dépose et la prise des voyageurs côté Nord,
- Au Village devant école, supprimer 2 places de parcs et 5 places motos, aménager un nouvel arrêt de bus avec abribus.
- Pour "En Coulaye" (Relais Fleuri) et "Croix du Péage" il faut renforcer la structure de la route, et créer deux arrêts baignoire et deux abris bus.
  Les travaux d'aménagement sont importants et une mise à l'enquête publique selon la loi sur les routes est nécessaire.
  Dans le but de rationaliser les arrêts, "En Coulaye" aura un abribus avec distributeur de billet et un affichage digital de l'horaire. "Croix du Péage" et au village auront que des abribus. L'entretien des abribus sera à la charge de la commune. A titre d'information l'arrêt "En Coulaye" sera un arrêt tampon de la ligne, équipé d'un WC pour les chauffeurs de bus. Ces deux arrêts pourraient être équipés d'une station à vélos.

Coûts de ces aménagements selon tableau annexé.

N°	Description	Participation commune De Villars-Ste-Croix	
Pt 1	Installation chantier	: CHF	20'000
Pt 2 à 9	L'aménagement de 2 arrêts baignoire couverts.	: CHF	365'000
Pt 10	Réaménagement arrêts au Village.	: CHF	35'000
Pt 11	Divers et imprévus (y compris stations vélos)	: CHF	36'000
	Total du coût des infrastructures HT est	: CHF	**456'000**
	Honoraires bureau d'ingénieurs	: *CHF*	*50'000*
	Frais de géomètres, mise à l'enquête, divers	: *CHF*	*12'000*
	Total du devis HT	: *CHF*	*518'000*
	TVA 8%	: *CHF*	*41'440*
	Total devis TTC	: *CHF*	***559'440***

3.2 Coûts d'exploitation du prolongement de la ligne avant répartition des frais.

Les coûts d'exploitation sont évalués à CHF 663'294.00 par an et le prolongement de la ligne nécessite l'engagement de 3 autobus supplémentaires. Sur ce montant, les 15 communes financent CHF 493'757.00 par an, le reste par le Canton soit : CHF 169'537.00 par an.

3.3 Coûts d'exploitation du prolongement de la ligne après répartition des frais

Répartition de l'apport financier de Bobst

Compte tenu de l'offre supplémentaire proposée spécifiquement pour Bobst, ce dernier s'est formellement engagé par écrit, pour les 10 prochaines années, à participer financièrement aux indemnités annuelles d'exploitation de la manière suivante :

CHF 375'000 garanti pendant 5 ans (2017 =>2021)
CHF 325'000 garanti pendant 5 ans (2022 =>2026)

La mise de fonds annuelle, ne sera pas indexée en fonction des coûts TL, selon demande de Bobst SA.

Le contrat sera revu 2 ans avant la fin de l'échéance soit automne 2024!

Villars-Ste-Croix, intégré dans le réseau urbain avec l'apport de Bobst SA payera le montant suivant :

Coûts pour Villars-Ste-Croix = CHF 113'876.00 calculé selon charges 2016.
Ce montant peut évoluer dans les années futures. Cela va dépendre des prestations de l'offre des TL.

Coûts pour Villars-Ste-Croix à partir de 2021 CHF 145'000.00 sans tenir compte de l'indexation de l'offre des TL !

La somme de CHF 120'000.00 est estimée pour le budget TL 2017. Elle sera portée dans notre budget communal de 2017 et suivants sous rubrique 180 transports publics.

4 Planification du projet.

La mise en service d'une nouvelle ligne TL répond à des multiples impératifs tant techniques qu'administratifs. La date retenue est celle de mars - avril 2017.

Sitôt le projet accepté par le législatif de Villars-Ste-Croix, les travaux pourront être adjugés et ainsi débuter. Ces travaux devront impérativement être terminés dans le courant mars 2017.

5 Cadences des courses

Type de jour	HP	HC
L	15' (20'*)	20'
S	15'	20'
D	20'	30'

Type de jour	HP	HC
L	15' (20'*)	40'
S	30'	40'
D	40'	60'

Type de jour	HP*	HC
L	15' (20'*)	-
S	-	-
D	-	-

*: heure de pointe de midi

6 Conclusions

La Municipalité croit fermement en ce projet et estime qu'il répond à un besoin réel en termes de mobilité et de diminution du trafic routier individuel. De surcroît, sur requête du service du développement territorial (SDT), les places de parcs ont été limitées pour les PPA "En Coulaye" et les "Abreuvoirs".

La réalisation d'une ligne performante de transports publics s'avère, pour notre village, nécessaire.
Dès lors elle invite le Conseil général à adopter le présent préavis tel que présenté.

Au vu de ce qui précède la Municipalité de Villars-Ste-Croix vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix, vu le préavis municipal n° 06/2016 du 13 septembre 2016

Ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1) De valider l'entrée de la commune de Villars-Ste-Croix dans le réseau urbain des TL,

2) D'autoriser la Municipalité à créer les infrastructures nécessaires à l'arrivée de la nouvelle ligne TL32.

3) De lui accorder, à cet effet, un crédit extrabudgétaire de CHF 560'000.00

4) De financer cette opération par la trésorerie courante à défaut par un emprunt qui sera amorti en 30 ans selon le règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes,

5) D'autoriser la Municipalité à porter les coûts d'exploitation de la ligne urbaine TL sur les budgets futurs.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

p.o. G. Catt

Georges Cherix

La Secrétaire

Vivette Pilloud

MUNICIPALITÉ DE VILLARS-STE-CROIX

Annexe : - *Tableau estimatif des coûts des aménagements TL fait, le 20 juillet 2016,* par le bureau d'ingénieur Perret Gentil + Rey & Associés SA à Yverdon-les-Bains et Lausanne.